Liste des pièces à founir pour le **CESSIONNAIRE**

**ETAT CIVIL :**

**Personne physique :**

 - Le questionnaire d’état civil (à télécharger dans notre rubrique), copie de(s) pièce(s) d’identité, copie contrat de mariage/divorce ;

**Personne morale :**

 - Statuts de la société

 - Kbis

 - PV d’AG si le dirigeant n’a pas les pouvoirs d’engager la société

**FINANCEMENT :**

 - Avec un apport personnel

 - Recours à un prêt : si oui, copie du contrat de prêt (ou caractéristiques principales : montant, taux et durée)

**ACTIVITE REGLEMENTEE :**

 - Justificatif obligatoire (diplôme/expérience)

**FORMALITE D’IMMATRICULATION AU GREFFE :**

Si c’est un commerçant personne physique : coût d’immatriculation au greffe : 129,41€

(Eléments transmis au Greffe par le Notaire : copie de l’acte d’acquisition du fonds, attestation de parution, copie du bail et de la domiciliation,

Déclaration de non condamnation avec filiation, copie de la pièce d’identité)

Mise en activité d’une société existante : coût au greffe 210,86€

ou création d’un établissement secondaire: coût au greffe 265,84€

(joindre un M2, acte de vente + attestation de parution)

 - Préciser si c’est un établissement principal ou secondaire

 - le nombre de salarié

 - Souhaitez-vous déclarer au greffe un nom commercial ? si oui, précisez………..

 - Souhaitez-vous déclarer au greffe une enseigne ? si oui, précisez…….